GUIDE DE LA
Rentrée scolaire et périscolaire
2023

Des questions sur l'Espace familles ?

N'hésitez pas à consulter notre guide pas à pas disponible sur bievres.fr ...

...ou en scannant ce QR code.

Tout savoir sur les écoles

L'enseignement est assuré au sein de deux groupes scolaires :

École maternelle « Les Eaux Vives » : 6 classes

École primaire « Les Castors » : 12 classes

Les écoles de Bièvres bénéficient d'une situation privilégiée. Elles sont situées dans un environnement calme et vert et à proximité de toutes les installations à vocation sociale, culturelle et sportive.

Retrouvez toutes les informations utiles sur l'école, les tarifs municipaux, le temps périscolaire sur www.bievres.fr

La semaine à l'école

En 2017, la Commune s'est engagée pour le maintien de la semaine de quatre jours en accord avec les parents d'élèves. **À Bièvres, il n'y a donc pas d'école le mercredi**.

Accueil par le Centre de loisirs
7h30 - 8h30

Enseignement
8h30 - 11h30 (3h)

Pause méridienne
11h30 - 13h30 (2h)

Enseignement
13h30 - 16h30 (3h)

Centre de loisirs
16h30 - 19h (2h30 ou 1h)

Études dirigées
16h30 - 18h (1h30)

Sortie de l'école
16h30

Avant et après l'école : le temps périscolaire

La Commune organise une prise en charge des enfants scolarisés sur le temps de midi et le soir pour les études dirigées. Celles-ci sont **encadrées par une équipe d'animateurs, payantes et sur réservation obligatoire.** L'inscription sur le temps de midi est automatique avec l'inscription à la cantine.

Les demandes d'inscription ou d'annulation se font sur l'Espace familles disponible sur https://bievres.portail-defi.net/

Le temps de midi :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h20 à 13h20

Les enfants sont accueillis par les animateurs durant la pause méridienne. Ce temps leur permet de déjeuner et de profiter d'activités mises à leur disposition ou d'un temps de jeu libre s'ils le souhaitent.

Le restaurant scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi I 1er service : de 11h40 à 12h20 I 2e service : de 12h30 à 13h20

À l'école maternelle, les enfants déjeunent dans les salles de restauration intégrées à leur bâtiment scolaire ; à l'école élémentaire, tous les enfants déjeunent en salle de restauration intégrée au groupe scolaire Castors haut.

La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et favoriser l'éducation au goût. Les repas, **confectionnés sur place**, sont validés par un organisme indépendant spécialisé dans la nutrition. **Aucun menu de substitution n'est proposé**. Les menus sont établis pour le mois, vous pouvez les consulter en sur www.bievres.fr ou sur l'application mobile « Bièvres l'appli ».

Modalités d'inscription

L'inscription au restaurant scolaire est annuelle, les jours sont choisis librement.
Les inscriptions doivent se faire en ligne sur https://bievres.portail-defi.net/

Les modifications de jours en cours d'année ne sont pas possibles **sauf cas exceptionnel justifié** (raison médicale, reprise ou perte d'emploi, problème familial...). L'absence pour raison médicale justifiée, jusqu'au jour même, sera prise en compte et non facturée si le service restauration est informé par les parents avant 9h15. L'absence prévisible pour tout autre motif devra faire l'objet d'un mail au service restauration : restaurant@bievres.fr **au moins 5 jours ouvrés avant la date du repas annulé**. En cas de non-respect de ce délai, le repas sera facturé.

Les études dirigées :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h

Les enfants profitent d'abord d'une récréation, temps de détente ou de goûter (fourni par la famille). Ils sont ensuite accueillis, répartis en groupes de niveau dans les classes, et encadrés par des enseignants ou personnes diplômées pour l'aide aux leçons. Les études dirigées sont organisées et gérées par la Caisse des Écoles.

Modalités d'inscription

Les enfants doivent être inscrits à l'année, les jours sont choisis librement. **Les modifications des jours fixés seront cependant admises jusqu'au 30 septembre** pour tenir compte des inscriptions aux activités extrascolaires choisies à la rentrée. En cas de changement, merci de nous en informer aux adresses suivantes : periscolaire@bievres.fr et espace.familles@bievres.fr (les changements non communiqués seront facturés).
Les absences : seule la raison médicale justifiée peut être prise en compte pour une absence à l'étude et non facturée (sauf classe transplantée). Les parents doivent obligatoirement informer par mail le responsable du périscolaire. Le règlement, consultable sur bievres.fr, est applicable dès le premier jour de la rentrée scolaire.

Les tarifs de la restauration scolaire et des études dirigées sont calculés en fonction de votre quotient familial et sont consultables sur bievres.fr.
Pensez à faire calculer votre quotient familial en mairie avant le 31 janvier !

La sécurité des enfants *une responsabilité partagée*

> En cas d'accident, les « petits bobos » sont soignés sur place, puis consignés sur un registre d'infirmerie. Si la situation l'exige, le responsable du temps périscolaire fera appel aux services d'urgence, les parents seront immédiatement prévenus.

> Pour la prise en charge des enfants allergiques, asthmatiques, etc… un **projet d'accueil personnalisé (P.A.I)** peut être élaboré à la demande de la famille et/ou de la directrice de l'école avec l'accord de la famille et est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil. Ce protocole doit être signé par les parents, le médecin, la directrice de l'école et Madame le Maire. Ce P.A.I sera ensuite diffusé aux responsables du service périscolaire et de la restauration. **La famille devra fournir trois trousses de P.A.I : pour le périscolaire, pour le scolaire et pour la restauration.**

La Commune s'engage à garantir pleinement la sécurité des enfants sur le temps périscolaire.
Les parents s'engagent à procéder aux inscriptions et aux annulations dans les délais impartis et à respecter les horaires en vigueur des accueils.

Retrouvez toutes les informations utiles sur l'école, les tarifs municipaux, le temps périscolaire sur www.bievres.fr

Contacts utiles

Les services municipaux :

Le service affaires scolaires
01 69 35 15 50
espace.familles@bievres.fr

Le service périscolaire
01 69 41 51 34
periscolaire@bievres.fr

Le service restauration scolaire
01 69 41 19 88
restaurant@bievres.fr

Les écoles :

L'école maternelle « Les Eaux Vives »
Directrice : Magali ERRECART
01 69 41 02 59
0911280x@ac-versailles.fr
www. ec-bievres.ac-versailles.fr

L'école primaire « Les Castors »
Directrice : Ghislaine ROBERT
01 69 41 18 88
0910359w@ac-versailles.fr
www. ec-bievres.ac-versailles.fr

Calendrier des vacances scolaires

Rentrée scolaire	lundi 4 septembre 2023
Toussaint	du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023
Noël	du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024
Hiver	du samedi 10 février au lundi 26 février 2024
Printemps	du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024
Été	fin des cours : samedi 6 juillet 2024

Accueil au Centre de loisirs

Le Centre de loisirs est géré par l'Amicale Laïque qui peut prendre en charge votre (vos) enfant(s) :

En période scolaire :
> Matin : 7h30 - 8h20
> Soir après l'école : 16h30-19h
(Départ des enfants à partir de 17h30)
> Après l'étude : 18h - 19h

Mercredi :
> Accueil entre 7h30 et 9h30
> Départ entre 16h30 et 19h
> Possibilité d'accueil à la ½ journée sur demande.

Pendant les vacances scolaires :
> Accueil : 7h30 - 9h30
> Départ : 17h - 19h
(Départ des enfants à partir de 17h30)
> Possibilité d'accueil à la ½ journée sur demande.

Renseignements et inscriptions

Adresse : 10 allée des Castors - 91570 Bièvres
01 69 41 04 10
www.albievres.fr
amlaique.bievres@orange.fr

Les cours d'initiation à la langue et à la culture italiennes

Magali Errecart, professeur habilitée et certifiée pour l'enseignement de l'italien au premier degré, propose des cours d'initiation **à l'école des Castors sur le temps des études dirigées** :
> lundi ou jeudi : CP - CE1
> mardi : CE2 - CM1 - CM2

Renseignements

espace.familles@bievres.fr

Incription

www.bievres.fr/portail-defi.net